

- SEANCE DU 24 AVRIL 2025 -

Projet de délibération

Présents : MM & Mme

GERARD A., Présidente,
NEMERY M.-J., Bourgmestre,
ROULEFF D., GOBERT B., DE WACHTER P., SERSON J., Echevins
CACHBACH C., POLET A., PENOY A., PONCELET J., NOIZET W., MAZIERS P.,
ISTACE Fr., POCHET A., GODART G., PONCIN Cl. & MANANT M., Conseillers
Communaux ;
MATHIEU J., Directeur Général,

Objet : U.V. 901.010 – F.INTERCOM. : A.G. VIVALIA - Approbation points O.J. de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 24 juin 2025

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée par mail le 4 avril 2025 par l'Association Intercommunale VIVALIA aux fins de participer à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 24 juin 2025 à la suite de l'Assemblée générale ordinaire fixée à 13h00 au Centre universitaire provincial (CUP), Route des Ardoisières 100 à 6880 BERTRIX,

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 19/3, 23, 25, 27 et 28 § 4 des statuts de l'Association Intercommunale VIVALIA;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour;

Après discussion ;

DECIDE,
Par xx oui, xx non, xx abstention(s)
à l'unanimité,

De marquer son accord sur l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2023
2. Prolongation de la durée de l'Intercommunale Vivalia
3. Constitution de la Fondation d'Utilité Publique Vivalia-Immo

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale extraordinaire, laquelle délibération tiendra lieu à la fois de présence de l'associé et de décisions du dit associé.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme :
(sé) NEMERY & MATHIEU

Le Directeur général,

la Bourgmestre,